

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 05806

Numéro SIREN : 830 417 309

Nom ou dénomination : A R RETOUCHERIE ET PRESSING

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2020 sous le numéro de dépôt 45634

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES			
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le 01012019		et clos le 31122019	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AR RETOUCRERIE ET PRESSING 39 rue Leret 92600 ASNIERES-SUR SEINE			
SIRET 8 3 0 4 1 7 3 0 9 0 0 0 1 0		Mél :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Blanchisserie-teinturerie de détail	
Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	
Bénéfice imposable à 15%		Bénéfice imposable à 28%	
2 Plus-values		Déficit 37	
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		Autres dispositifs	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON			
Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE EXPERT6COMPTABLE			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET SOREL SAS 59 rue La Boétie 75008 PARIS		Tél: 0145630909	
Tél:			
OGA/OMGA		Viseur conventionné	
(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 30062020	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Lieu: ASNIERES-SUR-SEINE	
		Qualité et nom du signataire: SHAFQAAT HUSSAIN	
		Signature:	

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
- 9 DEC. 2020
DEPOT N° 1534

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD
2020

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
		e		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants: *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Montant des sommes versées:					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
	1	2	3	4	5	6	7
SHAFAT HUSSAIN	50						
11 LES LINANDES BEIGES 95000 CERGY							
MAHMOOD ASAD	50						
1 RUE ADOLPHE GUYOT CHEG MR ABDUL TANVEER 92270 BOIS COLOMBES							

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
--

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

C

f

b

1

r

AGE Experts-comptables janvier 2020

2020	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468	
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit		
						calculé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 %, 7b	
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI								
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI			Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention				
Total								
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément						
Total								

Désignation de l'entreprise										AR RETOUCHERIE ET PRESSING										Néant ☐ *											
Adresse de l'entreprise										39 rue Lehot 92600 ASNIERES-SUR-SEINE																					
SIRET										8 3 0 4 1 7 3 0 9 0 0 0 1 0																					
Durée de l'exercice en nombre de mois *										1 2										Durée de l'exercice précédent *		1 9									
																				Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 1 9									
ACTIF										Brut 1										Amortissements-Provisions 2										Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	4 000										012											4 000						
		Autres *	014											016																	
	Immobilisations corporelles *		028	832										030	641										192						
	Immobilisations financières * (1)		040	1 788										042											1 788						
	Total I (5)			044	6 620										048	641										5 980					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050											052																
		Marchandises *		060											062																
	Avances et acomptes versés sur commandes		064											066																	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068											070																
		Autres * (3)		072	1 945										074											1 945					
	Valeurs mobilières de placement		080	999										082											999						
	Disponibilités		084	3 270										086											3 270						
	Charges constatées d'avance *		092											094																	
	Total II			096	6 214										098											6 214					
	Total général (I + II)			110	12 835										112	641										12 194					
PASSIF																				Exercice N 1		NET									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120																					1 500							
	Écarts de réévaluation		124																												
	Réserve légale		126																												
	Réserves réglementées *		130																												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131											132																	
	Report à nouveau		134																					(8 872)							
	Résultat de l'exercice		136																					(108)							
	Provisions réglementées		140																												
	Total I			142																					(7 480)						
Provisions pour risques et charges			Total II	154																											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156																					2 034							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																												
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166																					54							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	9 574										172											17 587						
	Produits constatés d'avance		174																												
Total III			176																					19 675							
Total général (I + II + III)			180																					12 194							
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193											(4)	Dont dettes à plus d'un an										195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197											(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *										182						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199											Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *										184							
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																															

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AR RETOUCHERIE ET PRESSING		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 13/11/2019	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	44 453
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230	3	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	44 456	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				244		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	1 522	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	13 775	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	234	244	381	
	Rémunérations du personnel *				250	26 760	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	1 506	
	Dotations aux amortissements *				254	139	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	34	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	44 117		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	339		
Produits financiers (III)		280		294	375		
Charges financières (V)				296			
Produits exceptionnels (IV)				298			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	72		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	(108)		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312			
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	71		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)	990			
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	(Grâce due au report en arrière du déficit)				346	350	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite	641					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	354 37		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * 8 460 dont imputés sur le résultat :				360	360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	372 37		

• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2020

Extension

AR RETOUCHERIE ET PRESSING

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : AR RETOUCHERIE ET PRESSING										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400	4 000		402		404		406	4 000										
		Autres	410			412		414		416											
Immobilisations corporelles		Terrains	420			422		424		426											
		Constructions	430			432		434		436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440			442		444		446											
		Installations générales agencements divers	450			452		454		456											
		Matériel de transport	460			462		464		466											
		Autres immobilisations corporelles	470	832		472		474		476	832										
		Immobilisations financières	480	1 788		482		484		486	1 788										
TOTAL		490	6 620		492		494		496	6 620											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
		Terrains	510		512		514		516												
		Constructions	520		522		524		526												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536												
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546												
		Matériel de transport	550		552		554		556												
		Autres immobilisations corporelles	560	502	562	139	564	566	641												
TOTAL		570	502	572	139	574	576	641													
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à FIS, 12,8 % pour les entreprises à FIR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2		3		4		5												
		6	7		8		9		10												
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
						19 % ⑤	15 % ou 12,8 % ⑥	0 % ⑦													
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧														
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
		Plus-values taxables à 19 % ①①	579	Régularisations	590	583	591	595													
TOTAL					596	585	597	599													

SAGE Experts-comptables janvier 2020

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : AR RETOUCHERIE ET PRESSING										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780						
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	8 460	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995			
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996			
Déficits reportables			984	8 460							
Déficits de l'exercice			960	37							
Total des déficits restant à reporter			970	8 498							
IV DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI								325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380			
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS								326			
N° du centre de gestion agréé								388			
Montant de la TVA collectée								371	8 891		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	2 591		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: AR RETOUCHERIE ET PRESSING										Néant ☐			
Exercice ouvert le: 01/01/2019 et clos le: 31/12/2019										Données en nombre de mois		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :										376	3,00		
Dont apprentis										657			
Dont handicapés										651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE													
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	44 453		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105			
TOTAL 1										106	44 453		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	3		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143			
Subventions d'exploitation reçues										113			
Variation positive des stocks										111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153			
TOTAL 2										144	3		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)													
Achats										121	4 279		
Variation négative des stocks										145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	4 222		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	34		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150			
TOTAL 3										152	8 535		
IV - Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137	35 921		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117	35 921		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022			
Effectifs au sens de la CVAE *										023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026			
Période de référence										024	/ / 160 / / /		
Date de cessation											/ / / / /		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 3 0 4 1 7 3 0 9

Dénomination de l'entreprise

AR RETOUCHERIE ET PRESSING

Adresse (voie)

39 rue Lehot

Code postal

92600

Ville

ASNIERES-SUR-SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique HUSSAIN Prénom(s) SHAFQAAT
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance: Date 14/10/1978 N° Département Commune PAKISTAN Pays
Adresse : N° 11 Voie LES LINANDES BEIGES
Code Postal 95000 Commune CERGY Pays

Titre (2) M Nom patronymique ASAD Prénom(s) MAHMOUD
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance: Date N° Département Commune PAKISTAN Pays
Adresse : N° 1 Voie RUE ADOLPHE GUIOT CHEZ MR ABDUL TANVEER
Code Postal 92270 Commune BOIS COLOMBES Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le 31122019

SIREN 830417309

Dénomination de l'entreprise AR RETOUCHERIE ET PRESSING

Adresse (voie) 39 rue Lehot

Code postal 92600 Ville ASNIERES-SUR-SEINE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2020

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

SAS
A.R RETOUCHERIE ET PRESSING

Société par actions simplifiée
au capital de 1500 euros
Siège social
39, rue Lehot
92600 Asnières-sur-Seine
RCS de Nanterre n° 830 417 309

Rapport de gestion du président

Sur les comptes de l'exercice clos le 31-12-2019

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et à nos statuts, pour vous exposer l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation du résultat.

Le présent rapport, de même que le bilan dudit exercice, le compte de résultat et l'annexe, le texte de résolution soumises à votre approbation et autres documents et renseignements s'y rapportant ont été tenus à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le plan adopté pour le présent rapport est le suivant :

1. la présentation des comptes ;
2. le résultat de l'exercice et la proposition d'affectation de ce résultat ;
3. les diverses décisions qui vont être soumises à votre approbation.

1) Présentation des comptes :

Les comptes sont tenus et présentés selon les principes comptables en vigueur et selon les mêmes méthodes d'évaluation et de présentation que l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaire net s'élève à 44453 euros.

Le résultat d'exploitation s'élève à 339 euros après dotation aux amortissements pour un montant de 139 euros.

Le résultat financier s'élève à -375 euros et résultat exceptionnel s'élève au montant de - 72 euros.

Les comptes de la société font ressortir un déficit comptable de -108 euros.

La société n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés.

1. Situation de la société et perspectives d'avenir :

La situation financière de la société A.R RETOUCHERIE ET PRESSING reste satisfaisante malgré l'augmentation du chiffre d'affaire, par contre nous constatons une amélioration du résultat.

A cet effet, nous continuons à appliquer cette stratégie commerciale, qui nous permettra d'augmenter encore le chiffre d'affaire et d'optimiser les résultats.

Nous constatons à travers cette situation que, les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social, la société doit continuer son activité et remédier à ce problème par l'augmentation des résultats.

2. Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

Aucuns dividendes n'ont été distribués durant les trois derniers exercices.

3. Approbation des dépenses et des charges prévues par la loi en vigueur

Aucune dépense et charge relevant de cette loi n'a été enregistrée au cours de cet exercice.

d) Participations :

Conformément aux dispositions du code de commerce nous vous informons que la société n'a pris aucune participation dans d'autres sociétés.

2) Proposition d'affectation du résultat :

Le résultat de l'exercice se traduit par un déficit comptable de -8872 euros, que nous proposons d'affecter dans le compte de report à nouveau.

4) Décisions soumises à l'approbation de l'assemblée :

Approbation des comptes et affectation du résultat

Sous les deux premières résolutions, il vous est demandé d'approuver les comptes de l'exercice et de décider l'affectation du résultat conformément à la proposition ci-dessus.

Pouvoirs pour formalités

Sous la troisième résolution, il vous est demandé de donner au gérant ou à son mandataire pouvoir d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Asnières-sur-Seine, le 27 novembre 2020

Le président



PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27/11/2020

SAS
A.R RETOUCHERIE ET PRESSING

Société par actions simplifiée
au capital de 1500 euros
Siège social
39, rue Lehot
92600 Asnières-sur-Seine
RCS de Nanterre n° 830 417 309

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 27 novembre 2020

L'an deux mille dix neuf
Le vendredi vingt sept novembre
A 11 heures

Les associés de la société A.R RETOUCHERIE ET PRESSING au capital de 1500 euros divisés en 100 actions, dont le siège social est au 39, rue Lehot 92600 Asnières-sur-Seine, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par le président.

Sont présents :

Monsieur HUSSAIN Shafaqat , propriétaire de 50 actions, numérotées de 01 à 50.
Monsieur ASAD Mehmood, propriétaire de 50 actions, numérotées de 51 à 100.
Soit Deux associés présents.

L'assemblée est présidée par, Monsieur HUSSAIN Shafaqat, en sa qualité de président.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31-12-2019.
Affectation des résultats ;
Divers
Pouvoirs pour formalités.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

Le rapport de gérance sur la gestion de l'exercice social clos le 31-12-2019.
L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et les annexes ;
Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.
Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président et examiner les comptes de l'exercice clos le 31-12-2018, approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes se soldant par un déficit comptable de -108 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31-12-2019, décide d'affecter ledit déficit dans le compte de report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

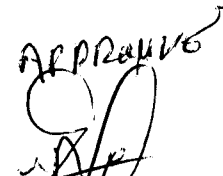
L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour accomplir toutes formalités légales consécutives aux décisions adoptées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents.

Les associés :

Mr HUSSAIN Shafaqat
Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

lu et approuvé


Mr ASAD Mehmood
Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

lu et approuvé


PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA ORDINAIRE DU 27/11/2020

**SAS
A.R RETOUCHERIE ET PRESSING**

Société par actions simplifiée
au capital de 1500 euros
Siège social
39, rue Lehot
92600 Asnières-sur-Seine
RCS de Nanterre n° 830 417 309

Procès-verbal de l'assemblée générale extra ordinaire des associés du 27 novembre 2020

L'an deux mille vingt
Le vendredi vingt sept novembre
A 12 heures

Les associés de la société A.R RETOUCHERIE ET PRESSING au capital de 1500 euros divisés en 100 actions, dont le siège social est au 39, rue Lehot 92600 Asnières-sur-Seine, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par le président.

Sont présents :

Monsieur HUSSAIN Shafaqat , propriétaire de 50 actions, numérotées de 01 à 50.
Monsieur ASAD Mehmood, propriétaire de 50 actions, numérotées de 51 à 100.
Soit Deux associés présents.

L'assemblée est présidée par, Monsieur HUSSAIN Shafaqat, en sa qualité de président.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Le Président rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante [rappel de la nécessité de décider la poursuite de l'activité de la société malgré des pertes au moins égales à la moitié du capital social].
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- rapport de gestion et comptes annuels,

- texte de la résolution soumise aux associés.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution :

Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'assemblée décide de poursuivre l'activité de la société.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour accomplir toutes formalités légales consécutives aux décisions adoptées ci-dessus.

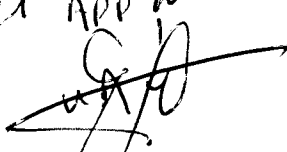
L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

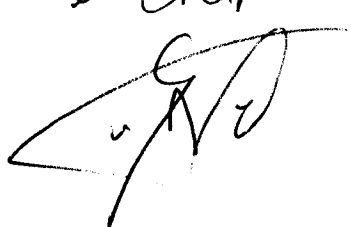
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède et qui a été signé par les associés présents.

Les associés :

Mr HUSSAIN Shafaqat
Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

lu et approuvé


Mr ASAD Mehmood
Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

lu et approuvé


CABINET AB SIGMA CONSEIL - BELHANI

Conseil en organisations, gestion management

Siège social

8, rue Louis Calmel

92230 Gennevilliers

RCS Nanterre 499 891 034

Tél : 01.47.99.88.02

E-mail : absigmaconseils@hotmail.com

Gennevilliers, le 04 décembre 2020

Greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre

4, rue Pablo Neruda

92000 Nanterre

Objet : Dépôt de comptes annuels

Société : A.R RETOUCHERIE ET PRESSING

Siren : 830 417 309

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le chèque n° 0000511 tiré sur la banque caisse d'épargne, pour un montant de 45.80, en paiement de la procédure de dépôt de comptes annuels 2019.

~~Nous tenons à vous informer que, la régularisation de ce dossier au niveau du Greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny est finalisée.~~

Nous restons à votre disposition pour d'autres éléments que vous jugez utiles à cette situation.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.



Le responsable
Mr A - BELHANI